



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures et des Transports
Terrestres et Aériens (MITTA)

Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)

AGERROUTE SENEGAL

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un cabinet chargé de réaliser l'Audit des procédures d'acquisitions dans le cadre du Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLES) pour les exercices 2022-2023- 2024-2025-2026.

Date de l'avis	:	
Secteur	:	Transport
Référence de l'accord de prêt	:	2000200001002 du 13 avril 2017
N °du Projet	:	P-SN-D00-05

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLES) publié le 20 décembre 2019 dans le quotidien « l'AS » et sur le site de la Banque.

2.L'Etat du Sénégal a obtenu un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de financer le Programme de Modernisation des Villes du Sénégal. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures et des Transports Terrestres et aériens se propose d'utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un cabinet pour réaliser les prestations relatives à **l'audit des procédures d'acquisitions dans la cadre du Programme de Modernisation des villes du Sénégal (PROMOVILLES-1)** pour les exercices (2022-2023) - (2024-2025)-2026.

3.Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement et de manière spécifique les actions suivantes :

- ✓ Vérifier la conformité et l'exécution des procédures de passation de marchés et de la gestion des contrats au regard des dispositions de l'Accord de Financement (AF) et telles qu'elles figurent dans le dernier Plan de passation de marchés approuvé ;
- ✓ Vérifier la conformité physique et technique des réalisations par rapport au taux de décaissement ;
- ✓ Examiner la capacité de l'Organe d'exécution (OE) à remplir son mandat fiduciaire.

La durée prévisionnelle de la mission est de trois (03) ans et porte sur les contrats financés sur les ressources de la Banque dans le cadre du Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLES). Il s'agit de quatre (04) marchés prévus pour les travaux, trois (03) marchés de biens et trois (03) marchés de consultance passés suivant le système national de passation des marchés.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) SENEGAL invite, les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié comprenant au moins un Expert spécialiste en passation des marchés ; un expert technique (ingénieur génie civil)). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au *Cadre de passation des Marchés des opérations financées par le groupe de la Banque Africaine de Développement, d'octobre 2015*, qui sont disponibles, sur le site web de la Banque, à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection sera celle basée sur le moindre coût (SMC).

La sélection des candidatures se fera sur la base du plus grand nombre de références pertinentes fournies. Les attestations y afférentes devront être jointes obligatoirement.

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue David DIOP x F, Fann Résidence,

Tel : (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : ageroute@ageroute.sn rndour@ageroute.sn abdoulaye.niang@promovilles.gouv.sn

et aux heures suivantes : 9 H 00 à 17 H (GMT) du lundi au vendredi.

7. Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique aux adresses emails ci-dessus ou être déposées **sous plis fermé** au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGERROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **mardi 22 avril 2025 à 10 heures 30 minutes précises** (GMT) et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet chargé de réaliser l'Audit des procédures** »

d'acquisitions dans le cadre du Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLES-1) » pour les exercices (2022-2023)- (2024-2025)-2026.

La langue de travail sera le français.

Le Directeur Général

Mamadou NDAO